

# LES PROFESSIONNELS DU LIVRE À LA FIN DU XIII<sup>e</sup> SIÈCLE : L'ENSEIGNEMENT DES REGISTRES FISCAUX PARISIENS

par  
KOUKY FIANU

---

Dès le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, Paris abritait en ses murs des libraires, des enlumineurs et des parcheminiers, œuvrant à la fabrication et au commerce du livre<sup>1</sup>. Le développement de l'université, l'afflux croissant de maîtres et d'étudiants dans la capitale contribuèrent, tout au long du siècle, à multiplier leur nombre. Malheureusement, ces métiers, contrairement à d'autres associations professionnelles parisiennes<sup>2</sup>, n'ont laissé, pour le XIII<sup>e</sup> siècle, aucun statut susceptible de les approcher ou de percevoir leur organisation interne. Force est donc de recourir à une autre catégorie de sources, moins directement explicites mais cependant d'une richesse indéniable : les registres fiscaux du règne de Philippe le Bel.

Si les libraires et les enlumineurs ont déjà fait l'objet d'une étude sur la base de ces documents particuliers<sup>3</sup>, le groupe des artisans du livre n'a pas

1. Plusieurs artisans sont, par exemple, mentionnés par Robert Branner, *Manuscript-makers in mid-thirteenth century Paris*, dans *The art bulletin*, t. 48, 1966, p. 65-69, ou encore par Léon Brièle, *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris (1157-1300)*, Paris, 1894, qui fournit de multiples informations sur les biens mobiliers de plusieurs libraires parisiens.

2. Les métiers du livre sont en effet absents du célèbre *Livre des métiers* composé vers 1270 à l'instigation du prévôt Étienne Boileau (cf. René de Lespinasse et François Bonnardot, *Les métiers et corporations de la ville de Paris, XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1879). Ils ne figurent pas davantage dans les documents rassemblés par Georges-Bernard Depping, *Règlements sur les arts et métiers de Paris rédigés au XIII<sup>e</sup> siècle et connus sous le nom de Livre des métiers d'Étienne Boileau*, Paris, 1837, en particulier dans la troisième partie : « Ordonnances sur le commerce et les métiers rendues par les prévôts de Paris depuis 1270 jusqu'à l'an 1300 ».

3. Pour les libraires, voir Richard et Mary A. Rouse, *The book trade at the university of Paris, ca. 1250-ca. 1350*, dans *La production du livre universitaire au Moyen Âge, exemplar et pecia, Actes du symposium tenu au Collegio San Bonaventura de Grottaferrata en mai 1983*, Paris, 1988, p. 41-114 ; pour les enlumineurs, voir Françoise Baron, *Enlumineurs, peintres et sculpteurs parisiens des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles d'après les rôles de la taille*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, n. s., t. 4, 1968, p. 37-121. Il faut noter que ces auteurs ont essentiellement utilisé les registres fiscaux dans le but de dresser un répertoire des artisans y trouvant place.

encore été traité dans sa globalité. Pourtant, les professionnels du livre formaient au Moyen Age un ensemble cohérent. Le fait est attesté, dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle, par les mesures royales prises en leur faveur et assurant à tous les membres du groupe, au nom de leurs liens avec les études, l'exemption de taille dont bénéficiaient déjà les clercs de l'université<sup>4</sup>. C'est donc l'ensemble des divers agents de production et de commerce du livre qui sera ici pris en compte, à savoir les libraires, les parcheminiers, les relieurs et les enlumineurs. Les écrivains, paradoxalement, n'ont pas été retenus de prime abord. En effet, l'écriture étant au Moyen Age une compétence partagée par un bon nombre de clercs, elle ne formait pas, la plupart du temps, une activité professionnelle exclusive. Les étudiants copiaient volontiers des textes pour subvenir à leurs besoins, les religieux transcrivaient pour leur communauté, et les universitaires pour eux-mêmes. Aussi la figure de l'écrivain professionnel dans la capitale du XIII<sup>e</sup> siècle est-elle difficilement cernable, contrairement aux autres activités du livre, qui, elles, nécessitaient du matériel ou un savoir-faire particulier. Je traiterai donc la question des écrivains et des informations fournies par les registres fiscaux plus tard dans l'exposé.

*Les rôles de la taille sous Philippe le Bel.* — Comme l'ont déjà montré plusieurs historiens de la capitale française, les registres fiscaux de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle constituent une documentation de premier choix pour étudier la population parisienne active. De la période 1292-1300 subsistent six rôles de taille, recensant les artisans et les commerçants concernés par la levée d'un impôt destiné au rachat de la maltôte ; les Parisiens pouvaient se faire exempter de cette taxe attachée à toute transaction de marchandise en la rachetant. Les professionnels du livre, qui ne furent exemptés de taille qu'en 1307, figurent donc dans les rôles aux côtés des autres métiers. Indépendamment de son caractère exceptionnel, cette série documentaire permet ainsi d'observer les gens du livre avant qu'ils ne disparaissent des sources fiscales, avant qu'ils ne passent de la sphère juridique laïque des gens de métiers à celle, cléricale, des gens de savoir.

Datés de 1292, 1296, 1297, 1298, 1299 et 1300, les rôles de taille se

4. En fait, l'ordonnance de 1307 ne cite explicitement que les libraires de l'université : « ... quos noveris esse librarios universitatis magistrorum et scolarium Parisiensium, contra privilegia eidem universitati, tam pro se quam dictis librariis concessa, non taillies nec taillieri permittas, nec aliquid ab eis ratione taillie vel collecte aliquid exigi facias... » (*Cartularium universitatis Parisiensis*, éd. Henri Denifle et Émile Chatelain, Paris, 1891, t. II, n° 661). Il faut cependant se rendre à l'évidence : à partir de cette date, ce sont tous les gens du livre qui ont bénéficié de cette exemption. D'ailleurs, les privilèges ultérieurs, au XIV<sup>e</sup> siècle, ne s'adresseront plus seulement aux libraires mais bien à l'ensemble des gens du livre. Cf. K. Fianu, *Histoire juridique et sociale des métiers du livre à Paris (1275-1521)*, th. Université de Montréal, 1991.

présentent comme des listes de contribuables, relevés rue par rue et paroisse par paroisse. Les informations retenues par les asséeurs sont le nom ou le surnom du contribuable, parfois son ou ses métiers et enfin la cote d'imposition établie pour l'année.

La raison d'être de ces registres est double. Tandis que le premier, établi en 1292, est considéré comme un estimé de la population imposable, préalable à la répartition d'une taille levée l'année suivante<sup>5</sup>, les cinq registres suivants correspondent aux dernières annuités de cet impôt étalé sur huit ans, de 1293 à 1300. Tous, cependant, concernent l'ensemble des gens de métier.

Bien que la population visée soit demeurée la même entre 1292 et 1300, tous les contribuables ne figurent pas dans les registres d'une année à l'autre. Celui de 1292 est le plus important et le plus complet puisqu'il s'agit d'un estimé visant à préparer la répartition du futur impôt; par la suite, l'établissement probable d'un seuil d'imposition et l'application possible d'exemptions fraîchement acquises fournissent des explications vraisemblables aux modulations observées sur le nombre des contribuables.

À côté des exonérations et de la pauvreté susceptibles d'écarter un certain nombre de contribuables d'une année à l'autre, les lacunes des registres forment un autre obstacle à l'analyse de la population imposée. Ainsi le registre de l'année 1296 ne comporte-t-il que les contribuables classés parmi les « gros » (imposés de plus de 5 s. p.), exception faite des bourgs de la rive gauche situés hors les murs pour lesquels ont été conservées les deux catégories de contribuables, « gros » et « menus » (imposés de moins de 5 s. p.). En 1298 au contraire, ce sont les « gros » de la rive gauche qui manquent.

Hormis les limites internes et les lacunes, l'exploitation des rôles de taille se heurte d'entrée de jeu au problème d'un enregistrement dépourvu de régularité. L'ordre des rues parcourues par les asséeurs, de même que la dénomination des contribuables peuvent varier d'une année à l'autre. Hébert de Reims, par exemple, a été relevé en 1292 et 1297 rue Erembourg de Brie, mais en 1296, 1299 et 1300 il est inscrit rue aux Écrivains. Nicolas de Saint-Léger, quant à lui, figure sous ce nom rue Saint-Victor en 1300, alors qu'il est dit Nicolas le Normand l'année précédente. Les mentions de métier, inscrites avec le nom et la cote du contribuable, qui constituent l'élément essentiel d'une recherche sur un groupe professionnel, pré-

5. La dernière hypothèse sur la question a été soulevée par Jean Guerout, *Fiscalité, topographie et démographie à Paris au Moyen Age*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 130, 1972, p. 383-465, à la p. 400 : « l'exemplaire du rôle de 1292 (...) n'a pas servi de pièce justificative de compte, mais a été conservé par les gens du roi pour se procurer des renseignements sur la matière imposable de chaque rue de Paris. »

sentent un caractère tout aussi aléatoire. Bien que de plus en plus fréquentes avec le temps, elles n'accompagnent pas systématiquement les contribuables relevés. Voici Robert à l'Ange, enregistré sans métier en 1292 et en 1297, comme parcheminier en 1296 et 1299, et comme libraire en 1300. Enfin, une forte homonymie caractérise les noms des Parisiens de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, augmentant le danger de confondre plusieurs contribuables et de fausser les données.

Les obstacles dus à l'inégalité des relevés peuvent cependant être en grande partie contournés. La confrontation des différents rôles de taille, seule en mesure de rassembler les éléments isolés mais complémentaires qu'ils portent, permet l'identification des contribuables. L'entreprise en est grandement facilitée par les index automatiques, encore inédits, élaborés à l'Institut de recherche et d'histoire des textes à Paris. Ces instruments de recherche, qui permettent à la fois de retrouver, où qu'ils soient dans Paris, des individus inscrits dans les registres édités<sup>6</sup> et ceux figurant dans les rôles non publiés (1298, 1299 et 1300), ont servi de support à cette étude<sup>7</sup>.

Le repérage des professionnels du livre inscrits dans les rôles de la taille s'effectue en deux étapes. La première consiste à relever toutes les personnes associées à un métier du livre, c'est-à-dire celles dont la désignation comprend une mention de métier dans un registre au moins. En effet, l'usage de l'inscription professionnelle se développant avec les années, un bon nombre des artisans n'ont été identifiés qu'après plusieurs recouplements confirmés par l'observation du voisinage immédiat et la comparaison des cotes d'imposition. Ainsi, par exemple, rue Erembourg de Brie, Honoré l'Enlumineur en 1292 (10 s. p.), maître Honoré l'Enlumineur en 1296 (12 s. p.) et en 1300 (9 s. p.), maître Honoré d'Amiens en 1297 (8 s. p.) et Honoré d'Amiens, enlumineur, en 1299 (9 s. p.) sont les désignations diverses d'un même individu, dont le métier n'est réellement indiqué qu'en 1299. Dans de tels cas, l'artisan identifié est classé, quelle que soit l'année considérée, parmi les individus portant un métier, même si la confirmation n'est arrivée qu'en 1299. Une seule mention de métier et un contexte continu (pas de déménagement, pas de gros saut d'imposition, etc.) contribuent donc à placer un artisan dans le groupe de ceux dont le métier est attesté.

6. Le registre de 1292 a été publié dans Hercule Géraud, *Paris sous Philippe le Bel d'après des documents originaux*, Paris, 1837 (réimpr. Tübingen, 1991). Les deux autres registres édités l'ont été par Karl Michaelsson : *Le livre de la taille de Paris, l'an 1296*, Göteborg, Stockholm, 1958, et *Le livre de la taille de Paris, l'an 1297*, Göteborg, Stockholm, 1961.

7. Je tiens à remercier vivement Caroline Bourlet qui m'a donné accès aux divers index et m'a initiée à leur utilisation.

La seconde étape ajoute à cette première liste des hommes et des femmes dont l'enregistrement n'indique pas la profession mais qui vraisemblablement participaient aussi à l'une ou l'autre des activités du livre. C'est essentiellement le cas des artisans dont la dénomination comporte un patronyme de métier. Dans l'état actuel des recherches, l'assimilation du surnom de métier avec l'exercice de ce métier appelle la plus grande prudence. Il n'est pas garanti, par exemple, que Jean le Parcheminier soit effectivement un parcheminier; il arrive fréquemment de découvrir en confrontant les registres qu'un tel contribuable pratiquait un tout autre métier. Seul le développement des études relatives aux pratiques anthroponymiques parisiennes pourra établir dans quelle mesure un patronyme de métier correspondait, au XIII<sup>e</sup> siècle, à une activité réelle. Cependant, un premier examen des rôles de taille indique d'ores et déjà que de nombreux artisans dotés d'un qualificatif professionnel exerçaient effectivement l'activité correspondante. Les artisans du livre dont la dénomination renferme un surnom professionnel ont pour cette raison été intégrés à la liste des gens du livre. Seuls font exception les relieurs, car la désignation la plus fréquemment utilisée à leur propos au XIII<sup>e</sup> siècle, celle de « lieur », était également décernée à d'autres artisans tels que les lieurs de foin ou d'herbe. Pour cette raison, les individus portant pour surnom le substantif « lieur » ont été écartés du relevé; n'ont été conservés que ceux des contribuables qui portent la précision « lieur de livres ».

Enfin, la liste comprend, outre les deux catégories de contribuables évoquées, ceux qui ne sont accompagnés en aucune façon d'une indication de métier. Il s'agit dans ce cas d'individus ayant un lien de parenté et une proximité étroite avec un artisan bien identifié. En effet, un certain nombre de contribuables, en particulier de femmes<sup>8</sup>, exerçaient dans l'entourage direct d'un membre de leur famille, en même temps que lui ou à son décès, sans que soit indiquée leur activité. Prenons pour exemple Aaliz de l'Escurel, fortement imposée depuis 1292 et jusqu'en 1300, sans métier, mais à deux reprises mentionnée avec son fils, Fort. La première fois, en 1292, le fils est appelé Fortin, sans métier, tandis que la seconde, en 1299, il est dit Fort, libraire. Comment ne pas voir dans cet exemple une cellule familiale dirigée par une mère en association avec son jeune fils, celui-ci perdant avec le temps la forme enfantine de son prénom et commençant à exercer l'activité qui était sans doute celle de sa mère, et peut-être auparavant celle du père? La localisation de ce couple dans une rue à forte concentration de libraires et la stabilité de l'entreprise commerciale, que celle-ci soit repré-

8. Dans les tailles, il est courant de ne pas mentionner le métier des contribuables féminins ou de l'évoquer par un surnom professionnel. Les métiers du livre n'ont pas échappé à cette règle.

sentée par la mère seule ou en compagnie de son fils, laissent penser qu'Aaliz, comme son fils, était libraire et que tous deux partageaient le même toit.

Les artisans dotés d'un surnom de métier et ceux qui ont été identifiés par un lien familial sont regroupés et forment le groupe des artisans sans confirmation professionnelle (rassemblés sous le signe ?). Ils seront le plus souvent traités séparément de ceux qui au contraire présentent une activité précise. Le nombre des artisans en exercice présents dans les registres fiscaux se situe ainsi entre deux extrémités : la première est définie par les contribuables portant mention d'un métier (**m**), et la seconde par tous les artisans (soit le total **m** + ?), qu'ils aient été identifiés à l'aide d'un métier, d'un surnom professionnel ou d'une association familiale.

*Les professionnels du livre dans les rôles de la taille.* — Les six rôles de taille pris en compte renferment les noms de 159 personnes (16 femmes et 143 hommes) appartenant au monde du livre. Ils sont 95 nantis d'un métier déterminé, parmi lesquels on dénombre 32 libraires, 27 enlumineurs, 27 parcheminiers et 9 relieurs. Les recherches entreprises sur les noms et les liens de famille des contribuables ont révélé 64 personnes susceptibles d'exercer l'un des métiers du livre. Elles se répartissent comme suit : 21 parcheminiers, 20 enlumineurs, 17 libraires et 6 relieurs. Il y a donc au total, et au maximum, 49 libraires, 48 parcheminiers, 47 enlumineurs et 15 relieurs qui œuvrèrent à Paris entre 1292 et 1300.

D'une année à l'autre le nombre des professionnels du livre inscrits dans les registres fiscaux varie, à l'instar de celui, plus général, de tous les contribuables. Le tableau I illustre cette variation.

Le changement qui intervient dans le nombre des professionnels inscrits chaque année est difficile à interpréter. Si la perte des informations concernant les petits contribuables en 1296 et les « gros » de la rive gauche en 1298 est en partie responsable des variations observées, il n'y a pas de raison évidente pour expliquer le passage de 68 contribuables en 1297 à 87 deux ans plus tard, puis à 67 en 1300. Les études, encore sommaires, portant sur les registres fiscaux du XIII<sup>e</sup> siècle ont révélé des variations importantes dans le nombre global des contribuables. Selon Jean Guerout<sup>9</sup>, la tendance est à la baisse et les explications avancées sont, d'une part, l'exonération de certains groupes de contribuables et, d'autre part, le relèvement du seuil d'imposition. Les premières données réunies ici ne correspondent pas au schéma général. Elles concernent une population dont l'exemption de taille ne prendra effet qu'à partir de 1307 et ne soulignent pas de baisse flagrante d'effectif. Il est donc plus prudent, en attendant de

9. J. Guerout, *op. cit.*, p. 406-408.

	1292	1296	1297	1298	1299	1300	
Libraires	m	12	16	15	13	19	18
	?	6	4	8	2	4	4
	total	18	20	23	15	23	22
Parcheminiers	m	16	9	14	11	23	18
	?	13	4	6	6	6	5
	total	29	13	20	17	29	23
Relieurs	m	8	2	6	6	7	5
	?	4	0	1	0	2	0
	total	12	2	7	6	9	5
Enlumineurs	m	13	10	14	10	16	13
	?	9	1	4	5	10	4
	total	22	11	18	15	26	17
Total annuel	81	46	68	53	87	67	

TABLEAU I : Distribution chronologique des gens du livre.

futures recherches, de ne pas prendre position pour l'instant et de constater les variations des chiffres sans tenter d'en expliquer les raisons.

Un élément déjà observé par d'autres sur un plan plus général<sup>10</sup> est confirmé par les données touchant aux gens du livre : la proportion des contribuables dont le métier est inconnu va diminuant avec les années, passant de 67 % en 1292, à 39 % en 1297 et à 24 % en 1300.

Bien que les chiffres annuels doivent être considérés avec circonspection et dans un seul but indicatif, les baisses enregistrées en 1296 et 1298, justifiées par des lacunes documentaires, illustrent la place occupée par les deux catégories fiscales des « menus » et des « gros ». Dans le premier cas, la comparaison des années 1296 et 1297, qui forment deux parties d'un

10. C. Bourlet, à partir des index qu'elle a constitués, a pu remarquer qu'un tel phénomène se produit dans l'ensemble des registres.

même impôt, indique l'importance des « menus » chez certains métiers du livre. À la différence des libraires dont le nombre reste presque le même (15-16 contribuables), les parcheminiers, les relieurs et les enlumineurs sont passés respectivement de 9, 2 et 10 en 1296 à 14, 6 et 14 en 1297. Le métier de libraire souffre donc le moins de l'absence des « menus » en 1296, signe d'une plus forte présence de « gros » dans cette activité, que dans les trois autres. Cette impression est confirmée en 1298, alors que la lacune touche cette fois les contribuables fortunés de la rive gauche. Les libraires, qui figurent au nombre de 11 (si l'on comprend les commerçants identifiés par un patronyme de métier) en 1297, ne sont plus que 3 (tous types d'identification confondus) un an plus tard. Les parcheminiers sont passés de 12 à 10 représentants et les enlumineurs de 15 à 13. En revanche, les relieurs ont gagné 2 membres, passant de 4 à 6. Une échelle fiscale commence donc à se dessiner, au sommet de laquelle se trouvent les libraires, tandis que les relieurs en occupent la base.

*Topographie des métiers parisiens du livre.* — Les artisans du livre sont présents, en nombre inégal il est vrai, dans les trois grandes régions parisiennes, la Cité et les deux rives. Dix-neuf paroisses abritent, au moins une année, un ou plusieurs artisans répartis de la façon suivante (tableau II).

L'importance de la rive gauche pour les métiers du livre est indéniable. Un calcul rapide montre en effet que 99 des 159 artisans du livre, soit 62 %, identifiés dans les registres de taille ont été relevés rive gauche. La Cité vient ensuite, avec 38 contribuables (24 %), et, enfin, la rive droite avec 22 artisans (14 %).

Le détail de la répartition topographique précise aussi des zones de concentration des gens du livre. Ainsi Saint-Séverin et Saint-Benoît pour la rive gauche, Sainte-Geneviève-des-Ardents et Saint-Christophe pour la Cité rassemblent à elles quatre 77 % de ces artisans. Les quinze autres paroisses, avec 23 % des artisans, présentent une population disséminée dont la principale caractéristique consiste en un fort taux de contribuables mentionnés sans métier (?).

L'identification, incertaine, d'un artisan par l'expression d'un métier dans sa dénomination, tel Jean le Parcheminier, gagne en précision avec l'examen de son environnement. En effet, les artisans isolés, situés loin des zones de concentration et mentionnés sans métier dans le tableau précédent ont peu de chance d'appartenir vraiment au monde du livre. Aussi, tant que d'autres informations ne viendront pas préciser l'activité de ces artisans, il est préférable d'écarter de la topographie des métiers du livre les paroisses Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Sauveur, Saint-Paul et Saint-Jacques situées sur la rive droite, tout comme Saint-Germain-des-Prés, Saint-Médard et Saint-Nicolas-du-Chardonnet situées sur la rive gauche. La

	m	?	total
Rive gauche :			
Saint-Séverin :	54	16	70
Saint-Benoît :	8	7	15
Ste-Geneviève-du-Mont :	2	3	5
Saint-Côme :	3	0	3
Saint-André-des-Arts :	1	1	2
Saint-Nicolas-du-Chardonnet :	0	2	2
Saint-Médard :	0	1	1
Saint-Germain-des-Prés :	0	1	1
Cité :			
Ste-Geneviève-des-Ardents :	16	7	23
Saint-Christophe :	6	8	14
Saint-Landry :	0	1	1
Rive droite :			
Saint-Jean-en-Grève :	2	5	7
Saint-Nicolas-des-Champs :	0	4	4
Saint-Eustache :	1	3	4
Saint-Merri :	1	2	3
Saint-Germain-l'Auxerrois :	0	1	1
Saint-Sauveur :	0	1	1
Saint-Paul :	0	1	1
Saint-Jacques :	0	1	1

TABLEAU II : Répartition topographique générale des artisans.

paroisse Saint-Landry, dans l'île de la Cité, qui comporte aussi un contribuable isolé au métier incertain, est conservée en raison de sa proximité avec l'une des zones de concentration des métiers du livre.

Les douze paroisses restantes abritent inégalement les gens du livre attestés entre 1292 et 1300 (tableau III).

À la lumière de la topographie professionnelle des paroisses, une forme de spécialisation des quartiers s'ajoute à l'aspect de concentration observé plus haut. La rive gauche, zone privilégiée des artisans du livre, connaît aussi la plus grande diversité : tous les métiers s'y exercent, représentés par plusieurs membres. Sur ce territoire, la paroisse Saint-Séverin se distingue, d'abord par une fréquentation exclusive des parcheminiers et des relieurs, puis par une forte concentration d'enlumineurs. En effet, tous les

	libr. m ?	parch. m ?	rel. m ?	enl. m ?	total
<b>RIVE GAUCHE :</b>					
<b>Saint-Séverin* :</b>					
r. aux Écrivains :	2 -	20 5	1 -	1 -	29
r. Erembourg de Brie :	- 1	- 1	8 1	21 8	40
r. de la Harpe :	- -	1 -	- -	- -	1
r. des Anglais :	1 -	- -	- -	- -	1
r. des Prêtres St-Séverin :	1 -	1 -	- -	- -	2
près du Petit-Pont :	1 -	- -	- -	- -	1
<b>Total :</b>	<b>5 1</b>	<b>22 6</b>	<b>9 1</b>	<b>22 8</b>	<b>74</b>
<b>Saint-Benoît :</b>					
r. aux Porées :	2 1	- -	- -	1 -	4
clos Bruneau :	1 1	- -	- -	- -	2
r. Froidmantel :	1 -	- -	- -	- -	1
r. Pierre-Sarrazin :	- -	- -	- -	- 1	1
r. St-Benoît :	1 1	- -	- -	- -	2
r. St-Étienne-des-Grès :	1 -	- -	- -	- -	1
r. St-Jacques :	1 2	- -	- -	- -	3
r. St-Côme :	- -	- -	- -	- 1	1
<b>Total :</b>	<b>7 5</b>	<b>- -</b>	<b>- -</b>	<b>1 2</b>	<b>15</b>
<b>Sainte-Geneviève-du-Mont :</b>					
clos Bruneau :	- -	- -	- -	- 1	1
r. de Bièvre :	1 -	- -	- -	- -	1
r. de Versailles :	- 1	- -	- -	- -	1
r. St-Victor :	1 -	- -	- -	- 1	2
<b>Total :</b>	<b>2 1</b>	<b>- -</b>	<b>- -</b>	<b>- 2</b>	<b>5</b>
<b>Saint Côme :</b>					
r. des Cordeliers :	1 -	- -	- -	2 -	3
<b>Total :</b>	<b>1 -</b>	<b>- -</b>	<b>- -</b>	<b>2 -</b>	<b>3</b>
<b>Saint-André-des-Arts :</b>					
r. de l'Hirondelle :	1 1	- -	- -	- -	2
<b>Total :</b>	<b>1 1</b>	<b>- -</b>	<b>- -</b>	<b>- -</b>	<b>2</b>

	libr.		parch.		rel.		enl.		total
	m	?	m	?	m	?	m	?	
CITÉ :									
Sainte-Geneviève-des-Ardents* :									
r. Neuve-Notre-Dame :	12	4	1	-	-	-	2	2	21
r. aux Coulons :	1	-	-	-	1	1	-	-	3
Total :	13	4	1	-	1	1	2	2	24
Saint-Christophe :									
r. Neuve-Notre-Dame :	5	3	-	-	1	3	-	2	14
Total :	5	3	-	-	1	3	-	2	14
Saint-Landry :									
r. de l'Archet St-Landry :	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Total :	-	-	-	1	-	-	-	-	1
RIVE DROITE :									
Saint-Jean-en-Grève :									
r. des Blancs-Manteaux :	-	-	2	5	-	-	-	-	7
Total :	-	-	2	5	-	-	-	-	7
Saint-Nicolas-des-Champs :									
r. des Gravilliers :	-	-	-	1	-	-	-	-	1
r. des Jongleurs :	-	-	-	1	-	-	-	-	1
r. Grenier St-Lazare :	-	-	-	1	-	-	-	-	1
r. St-Martin :	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Total :	-	-	-	4	-	-	-	-	4
Saint-Eustache :									
? :	-	1	-	-	-	-	-	-	1
r. aux Fers :	-	-	-	-	-	-	1	-	1
r. de la Plâtrière :	-	-	-	-	-	-	-	1	1
r. de Merderel? :	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Total :	-	1	-	1	-	-	1	1	4

	libr.		parch.		rel.		enl.		total
	m	?	m	?	m	?	m	?	
Saint-Merri :									
r. du Temple :	-	-	1	1	-	-	-	-	2
r. St-Martin :	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Total :	-	-	1	2	-	-	-	-	3

TABLEAU III : Répartition topographique détaillée des métiers.

\* Certains artisans sont présents successivement dans une rue puis dans une autre tout en exerçant un ou deux métiers, ce qui explique des totaux parfois différents de ceux établis lors de la répartition par paroisse présentée dans le tableau II.

parcheminiers et relieurs de la rive gauche ont élu domicile dans les limites de Saint-Séverin. Quant aux enlumineurs, la très grande majorité d'entre eux (30 sur 37 dans le cas le plus extrême) cotisent dans la paroisse, les autres étant dispersés dans trois paroisses voisines, Saint-Benoît, Sainte-Geneviève-du-Mont et Saint-Côme. Les libraires de la rive gauche, contrairement à leurs confrères, ne semblent pas avoir de préférence pour Saint-Séverin où ils ne sont que 6 contre 12 dans Saint-Benoît, 3 dans Sainte-Geneviève-du-Mont, 1 dans Saint-Côme et 2 dans Saint-André-des-Arts. En revanche, ils constituent le groupe le plus important des métiers du livre installés dans la Cité.

Les trois paroisses de l'île, qui accueillent une quarantaine de contribuables liés aux métiers du livre, connaissent surtout la présence de libraires. Ils sont 18 à 25 enregistrés entre 1292 et 1300 dans cette partie de la ville, plus précisément dans les paroisses mitoyennes de Sainte-Geneviève-des-Ardents et de Saint-Christophe. Quelques relieurs et quelques parcheminiers côtoient les libraires, mais en nombre très limité si l'on compare la Cité avec la paroisse Saint-Séverin. Proportionnellement à leur nombre total, les relieurs sont toutefois bien représentés dans la Cité, avec 3 à 7 contribuables.

Enfin, les quelques artisans du livre de la rive droite s'avèrent être essentiellement des parcheminiers. Bien qu'inscrits dans les rôles le plus souvent sans métier, le fait qu'ils soient plusieurs à porter le même patronyme de métier dans une même paroisse, d'une part, et la présence confirmée de trois membres du métier dans cette partie de la ville, d'autre part, permettent de croire que les 12 parcheminiers sans métier exerçaient effective-

ment cette profession. Si l'on excepte l'enlumineur dont la présence est confirmée dans la paroisse Saint-Eustache, les parcheminiers sont les seuls représentants des métiers du livre sur la rive droite.

La topographie esquissée à partir de la répartition par paroisse gagne encore en précision si l'on prend en compte les rues dans lesquelles ont été relevés les artisans du livre. Leur examen amplifie les phénomènes de concentration et de spécialisation aperçus plus tôt. Ainsi la rue aux Écrivains regroupe-t-elle 25 des 28 parcheminiers présents dans la paroisse Saint-Séverin. On comprend pourquoi cette rue était aussi appelée rue aux Parcheminiers ou de la Parcheminerie, nom dont elle fut définitivement rebaptisée en 1387 et qu'elle a conservé jusqu'à nos jours. Il serait cependant faux de croire que les parcheminiers constituaient les seuls contribuables de la rue. À leurs côtés on trouve quelques autres artisans du livre (deux libraires, un relieur et un enlumineur), mais aussi d'autres métiers tels que taverniers, regratiers ou savetiers. Ces artisans extérieurs au monde du livre sont au nombre de 6 à 10 dans les cinq rôles de 1296-1300, contre 13 à 21 parcheminiers<sup>11</sup>. C'est dire qu'une grande partie des contribuables relevés rue aux Écrivains exerce le métier de parcheminier.

Les enlumineurs occupent très majoritairement la rue voisine, Erembourg-de-Brie (aujourd'hui Boutebrie), qui prend parfois dans les documents médiévaux le nom tout désigné de rue des Enlumineurs. Ils partagent ce lieu avec la moitié des relieurs parisiens. En effet, ces derniers se répartissent en deux groupes à peu près égaux : 9 dans la rue en question et 6 dans la Cité. On note par ailleurs que les enlumineurs et les relieurs occupent une place prédominante par rapport à l'ensemble des métiers installés rue Erembourg-de-Brie. Si, comme sa voisine, cette rue abrite également d'autres artisans que ceux du livre, ils ne constituent qu'une infime partie des contribuables relevés, le rapport allant jusqu'à atteindre, en 1299, 24 enlumineurs et relieurs contre 3 artisans étrangers au monde du livre.

Les libraires enfin offrent une topographie bien différente de leurs confrères. Presque aussi nombreux rive gauche que dans la Cité (24 contre 25), leur répartition varie d'une zone à l'autre. Rive gauche, ils sont le plus souvent isolés, uniques représentants de leur métier dans une rue, voire dans une paroisse. Seules les rues aux Porées et Saint-Jacques hébergent le nombre extrême de trois membres du métier. Encore faut-il souligner qu'en ce qui concerne la rue aux Porées, un seul d'entre eux est attesté sur une

11. En 1298, alors que le registre ne contient pas les gros contribuables, le nombre des parcheminiers a chuté à 8 contribuables contre 7 représentants de métiers non reliés au monde du livre. En temps normal, le nombre des artisans du livre dans cette rue oscille entre 13 et 21.

longue période, les deux autres ne faisant qu'un bref séjour d'une ou deux années. Les trois libraires relevés rue Saint-Jacques y ont une présence encore plus épisodique : une année dans tous les cas. Ce n'est donc pas vers la rive gauche qu'il faut se tourner pour trouver une « rue des libraires ». En revanche, la Cité laisse voir une certaine concentration de ces commerçants rue Neuve-Notre-Dame, donc partagés, comme la rue elle-même, entre les paroisses Saint-Christophe et Sainte-Geneviève-des-Ardents. Entre 1292 et 1300, 25 membres du métier, soit la moitié des libraires parisiens enregistrés pour cette période, y sont attestés. La majorité d'entre eux (les deux tiers environ) occupe la partie de la rue située dans la paroisse Sainte-Geneviève. Bien que la rue Neuve-Notre-Dame abrite la plus forte concentration de libraires parisiens à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, elle n'en est pas pour autant une « rue des libraires » : à leurs côtés prennent place quelques autres artisans du livre (6 enlumineurs, 2 parcheminiers et en particulier 7 relieurs), mais surtout des contribuables sans rapport avec le monde du livre ; en 1292 on compte 16 gens du livre contre 54 autres artisans, puis, en 1297, 17 contre 26, 15 contre 24 en 1298, 18 contre 28 l'année suivante, et enfin, en 1300, ils sont 14 contre 30. Les principaux métiers exercés autour d'eux sont ceux de poulailler et de scelleur<sup>12</sup>. L'ordre dans lequel ont été enregistrés les contribuables de la rue Neuve-Notre-Dame indique que les différents métiers ne se mêlaient pas les uns aux autres : ceux du livre occupaient une extrémité de la rue, tandis que les poulaillers habitaient la partie opposée.

On peut conclure de la répartition topographique des métiers que, loin d'être représentés également en de nombreux points de la ville comme le laisserait croire la simple énumération des douze paroisses qui les concernent, ceux-ci se concentraient en des zones particulières et se regroupaient par genre d'activité. Parcheminiers et enlumineurs avaient pour ainsi dire leur propre rue, située rive gauche dans la paroisse Saint-Séverin, tandis que les relieurs se regroupaient pour partie avec les enlumineurs et pour partie avec les libraires. Ces derniers formaient le groupe le plus éparé puisque, malgré un net rassemblement rue Neuve-Notre-Dame, ils étaient aussi présents en divers lieux de la rive gauche.

L'interprétation de la topographie des métiers du livre doit vraisemblablement s'attacher au lien qui unissait ces métiers à leur clientèle. La rive gauche était au XIII<sup>e</sup> siècle le lieu des écoles, c'est-à-dire des petites écoles, des collèges, des nations et de l'université. L'emplacement précis des lieux

12. L'installation de marchands de volailles au pied de l'église Notre-Dame est attestée au XIII<sup>e</sup> siècle par Jean de Garlande dans son *Dictionarius*. Ce dernier a été édité dans H. Géraud, *op. cit.*, p. 580-612.

d'enseignement à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle est difficile à déterminer et n'a pas encore fait l'objet de recherches approfondies. Cependant, sur la base de trois listes de taxation<sup>13</sup> datant de 1286 à 1289, on peut établir une première localisation. Ces documents énumèrent les propriétaires et l'emplacement des maisons servant aux universitaires, pour l'enseignement comme pour le logement, ainsi que le prix de location fixé par une délégation composée de maîtres de la faculté des arts et de bourgeois parisiens<sup>14</sup>. Le plus grand nombre des rues citées relève de la paroisse Saint-Séverin. Viennent ensuite, en ordre décroissant d'importance, les paroisses Saint-Benoît, Sainte-Geneviève-du-Mont, Saint-André-des-Arts et, pour finir, Saint-Côme et Saint-Hilaire. Trois mentions concernent la Cité. Il n'est dès lors pas étonnant de trouver les artisans du livre répartis dans ces paroisses, tout particulièrement dans Saint-Séverin qui semble former le cœur de la résidence estudiantine.

Si la topographie des artisans du livre se justifie par les locations destinées au logement et à l'enseignement universitaire, une autre explication s'y ajoute. Les communautés religieuses, outre l'hébergement qu'elles offraient aux universitaires membres de leur ordre, étaient aussi équipées de bibliothèques et à ce titre clientes potentielles des gens du livre; elles risquaient donc d'attirer ces derniers dans leur voisinage. Le cas de la famille de Sens installée pendant trois générations rue Saint-Jacques, à la porte des Jacobins, est exemplaire<sup>15</sup>. Bien que nous ayons moins de renseignements concernant les autres libraires du XIII<sup>e</sup> siècle, il n'est sans doute pas superflu de relever que plusieurs d'entre eux jouxtaient des institutions religieuses ou d'enseignement; la rue Saint-Victor était à proximité du couvent et du collège des Bernardins, la rue Saint-Côme bordait la maison de Cluny et le collège d'Harcourt, tandis que la rue des Cordeliers longeait le couvent du même nom. Les collèges, encore peu nombreux en comparaison avec le siècle suivant, jouèrent sans doute le même rôle attractif que les maisons religieuses. C'est du moins ce que laisse croire le libraire installé, comme le collège des Cholets, rue Saint-Étienne-des-Grès ou celui établi rue aux Porées, à proximité du collège de la Sorbonne.

La concentration des métiers du livre en un autre point de Paris, la Cité, s'explique elle aussi en partie pour des motifs scolaires. Depuis le XI<sup>e</sup> siècle, des écoles étaient actives dans le cloître Notre-Dame, ani-

13. *Cartularium universitatis Parisiensis*, t. II, n° 556.

14. Charles Jourdain, *La taxe des logements dans l'université de Paris*, dans *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et l'Île-de-France*, t. 4, 1878, p. 140-154.

15. Les liens qu'entretenait cette famille avec le couvent des frères prêcheurs allaient bien au-delà d'un simple voisinage, les libraires jouant parfois un important rôle de diffusion des textes dominicains. Cf. R. et M. Rouse, *op. cit.*, p. 56-64.

mées par des maîtres qui appartenaient souvent au chapitre de l'église<sup>16</sup>. Malgré le déplacement des écoles vers la rive gauche dans le courant du XII<sup>e</sup> siècle<sup>17</sup>, les écoles de la Cité conservèrent, jusqu'au siècle suivant, un rôle important dans l'enseignement de la théologie<sup>18</sup>. Au XIV<sup>e</sup> siècle, l'île hébergeait encore deux écoles élémentaires et le collège des Dix-Huit fondé en 1268. C'est donc dans le voisinage de la clientèle scolaire fréquentant ces écoles que, tout naturellement, s'effectuaient les opérations commerciales relatives aux livres. Jean de Garlande s'en porte témoin lorsque au cours de sa description de Paris, datée du XIII<sup>e</sup> siècle, il écrit : *Paravisus [beate Marie] est locus ubi libri scolarium venduntur*<sup>19</sup>. Plus précis encore, un libraire du milieu du siècle inscrit dans un manuscrit : « Herneis le romanceeur le vendi et qui voudra avoir un tel livre, si viegne a lui, il en aidera a conseilier et de toz autres et si meint a Paris devant Notre Dame »<sup>20</sup>. Enfin, malgré le départ d'une grande partie de la clientèle scolaire, les métiers du livre bénéficiaient de la présence sur l'île du Palais royal et de l'évêché.

Dans l'étude qu'elle a entreprise sur la partie centrale de l'île, zone encadrée par le Palais à l'ouest et le Cloître à l'est, Martine Dubois en a cerné la topographie professionnelle et résidentielle<sup>21</sup>. Ainsi que le démontre l'auteur, la population du centre de l'île se composait pour une bonne part d'ecclésiastiques groupés autour de Notre-Dame, d'officiers et d'hommes de loi relevant des institutions qui y étaient établies<sup>22</sup>, tels l'officialité, le palais et le châtelet. Résidant de préférence à proximité du cloître, ils formaient, précise M. Dubois, « un îlot intellectuel au nord-est de l'île »<sup>23</sup>.

16. Astrik L. Gabriel, *Les écoles de la cathédrale de Notre-Dame et le commencement de l'université de Paris*, dans *Huitième centenaire de Notre-Dame de Paris*, Paris, 1967, p. 141-166.

17. *Histoire des universités en France*, Jacques Verger dir., Toulouse, 1986, p. 19-28.

18. J. Verger, *Les universités au Moyen Age*, Paris, 1973, p. 25-36.

19. L'article consacré au parvis Notre-Dame porte le numéro LXVIII (Cf. H. Géraud, *op. cit.*, p. 608) et énumère les marchandises qui s'y vendent, essentiellement des volailles. Ce n'est que dans son commentaire que l'auteur précise aussi la spécialisation du parvis comme lieu de commerce du livre.

20. Cité par Léopold Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, t. I, Paris, 1868, n° 1.

21. Martine Dubois, *L'île de la Cité à la fin du Moyen Age (1285-1421), topographie et économie*, dans *École nationale des chartes, Positions des thèses...*, 1977, p. 55-63.

22. Au début du XV<sup>e</sup> siècle une bonne partie des conseillers du parlement habitaient aussi la rive gauche, comme en témoignent les perturbations des séances causées par l'effondrement du pont reliant la Cité et la rive gauche. L'événement nous est rapporté par le greffier du temps, Nicolas de Baye : « Mardi, dernier jour de janvier [1409]... *Curia Vacat*, pour ce qui n'est venu ne advocat, ne procureur, ne presidens, ne conseilier du roy au Palaiz ». Cf. Bernadette Auzary, *Le Petit-Pont, la passerelle et les plaideurs*, dans *Revue historique*, t. 276, 1987, p. 273-285.

23. M. Dubois, *op. cit.*, p. 61.

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant de rencontrer, parmi les métiers installés dans la Cité, plusieurs artisans susceptibles d'approvisionner en livres ce groupe de clercs et de juristes.

La rive droite se distingue en ce qu'elle n'abrite qu'un petit groupe de sept parcheminiers logés près de l'enceinte, rue des Blancs-Manteaux. Leur situation excentrée par rapport aux autres membres du métier pourrait indiquer qu'ils avaient pour tâche de produire le parchemin tandis que leurs confrères de la rive gauche se contentaient de le commercialiser. Ce n'est pour l'instant qu'une hypothèse qui demande à être étayée d'autres témoignages. Par ailleurs, l'emplacement singulier de ces parcheminiers pourrait trouver une autre raison d'être dans l'utilisation multiple de leur produit. Le parchemin servait aussi bien à la fabrication des livres (pour la copie comme pour la reliure), à la rédaction d'actes de toute nature (comptes, chartes, etc.), à l'obstruction des fenêtres qu'à la composition de la colle.

Les diverses hypothèses qui viennent d'être émises pour rendre compte de la topographie des métiers du livre laissent encore dans l'ombre quelques points. Elles n'expliquent pas, par exemple, le petit nombre de parcheminiers installés dans la Cité, région de Paris qui abritait pourtant les chancelleries royales et diocésaines. Il faut envisager ici un approvisionnement interne à ces mêmes chancelleries et, par conséquent, leur indépendance face aux pourvoyeurs de parchemin. Le fait est confirmé par la priorité reconnue au roi de choisir le premier, à la foire du Lendit, le parchemin nécessaire aux affaires de l'État. L'approvisionnement en parchemin des institutions royales était, on le sait, placé sous l'autorité et la responsabilité du personnel de la Sainte-Chapelle<sup>24</sup>.

Un second phénomène souligné par les registres fiscaux et que n'explique pas l'étude topographique est le mode de répartition variable des artisans. Si la plupart des enlumineurs ou des parcheminiers sont regroupés au même endroit, les relieurs se divisent en deux points tandis que les libraires, malgré une certaine concentration dans la Cité, sont présents en plusieurs parties de la rive gauche. En l'absence de statuts révélateurs de l'organisation de ces métiers, il est difficile de percevoir les motivations de cette répartition différentielle.

*Stabilité professionnelle des artisans.* — La topographie des métiers seule, pour intéressante qu'elle soit, ne rend pas fidèlement compte de la situation des artisans. En effet, affirmer que trois libraires étaient présents rue aux

24. Alexandre Vidier, *Notes et documents sur le personnel, les biens et l'administration de la Sainte-Chapelle du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, dans *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 28, 1901, p. 213-383, à la p. 315.





	libr.		parch.		rel.		enl.		total
	m	?	m	?	m	?	m	?	
Saint-Merri									
inscrits 1 ou 2 années :	-	-	1	2	-	-	-	-	3
3 années ou plus :	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Total :									
inscrits 1 ou 2 années :	0	1	3	12	0	0	1	1	
3 années ou plus :	0	0	2	1	0	0	0	0	

TABLEAU IV : Fréquence des mentions individuelles.

Il faut, avant de poursuivre, préciser le vocabulaire employé ici. Les termes « stables » et « instables » illustrent des fréquences d'enregistrement, ils ne caractérisent en aucun cas l'activité d'un artisan. Celui-ci pouvait fort bien, pour des raisons qui nous échappent, continuer à exercer tout en ne cotisant pas à la taille. Il pouvait aussi être mort au cours de la période considérée par les registres, après avoir pratiqué son métier plusieurs dizaines d'années. Il peut également avoir disparu des registres au seul gré des lacunes relevées en 1296 et 1298. L'ignorance de la façon exacte dont se levait l'impôt n'autorise pas à conclure de l'absence d'un contribuable qu'il soit mort, qu'il ait quitté la ville ou qu'il ait cessé de pratiquer. Les adjectifs « temporaire » ou « instable » sont donc des commodités qui désignent ici des artisans enregistrés à une ou deux reprises dans les rôles, tandis que les qualificatifs « stable » ou « permanent » s'appliquent à des contribuables figurant dans trois registres et plus.

Seules les paroisses Saint-Séverin et Sainte-Geneviève-des-Ardents présentent un taux d'artisans stables majoritaire : 56 % pour la première, 54 % pour la seconde. Saint-André-des-Arts n'héberge que deux libraires, chiffre peu représentatif, dont un bien établi et un autre qui n'est présent qu'en 1297. Dans les autres paroisses, les trois quarts, et plus, des contribuables sont des artisans temporaires : Saint-Côme, Saint-Eustache et Saint-Merri n'abritent en fait des artisans du livre qu'au maximum deux années. On voit ainsi apparaître un phénomène relevant de la loi des grands nombres : les paroisses qui ont précédemment été identifiées comme des points de concentration des métiers du livre sont aussi celles qui les hébergent le plus longtemps. Dans les paroisses Saint-Séverin et Sainte-Geneviève-des-Ardents apparaît un noyau de parcheminiers, d'enlumineurs, de relieurs et de libraires stables, établis pour les uns rue aux Écrivains, pour les autres rue Erembourg-de-Brie et pour les derniers rue

Neuve-Notre-Dame. Ces rues comportent aussi une population temporaire qui, si elle est minoritaire, n'est pas négligeable.

Ce quatrième tableau traduit une certaine stabilité des gens du livre puisque 40 % d'entre eux figurent dans trois registres et plus. En effet, si ce chiffre est, de façon absolue, peu élevé, il est toutefois nécessaire de tenir compte de plusieurs éléments qui, conjugués, contribuent à fausser les résultats finaux. Tout d'abord, il ne faut pas voir ces métiers figés dans le temps. Entre 1292 et 1300, les changements purent être nombreux. Tandis que des artisans terminaient leur carrière au début des années 1290, d'autres, à l'inverse, commençaient à exercer dans les dernières années de l'impôt. Le phénomène de renouvellement a donc sa place dans cette période de neuf années. En plus des faits de société, il faut aussi tenir compte des lacunes documentaires : il est certain qu'une partie des artisans classés dans la catégorie des instables ne le seraient plus si nous possédions des registres sans faille. Dans ces conditions, on peut dire que les artisans du livre qualifiés de stables (40 % de l'ensemble) constituent un minimum, tout en représentant un nombre appréciable. Ce n'est toutefois qu'avec le développement des études fondées sur les rôles de taille qu'il sera possible d'offrir une meilleure analyse de la situation des gens du livre, en la comparant avec celle d'autres métiers.

Le pourcentage des artisans présentant une situation stable, c'est-à-dire répertoriés dans trois registres et plus, se répartit par profession de la façon suivante :

Pourcentages d'artisans stables

	m	?	total
libraires	44 %	25 %	39 %
parcheminiers	73 %	5 %	43 %
relieurs	66 %	0 %	43 %
enlumineurs	55 %	5 %	36 %

D'une manière générale, la stabilité des différents métiers du livre s'équivalait, même si parcheminiers et relieurs occupent la première position devant libraires et enlumineurs. En revanche, si l'on ne tient compte que des contribuables dont la profession est nettement indiquée, la distinction est plus forte entre chaque métier.

Le rapport qui existe entre une situation instable et le port d'un patronyme de métier est très net pour toutes les catégories, excepté pour les libraires. Ceux-ci se distinguent des autres artisans avec un taux d'individus

stables mais sans qualification de métier atteignant 25 %. Globalement, il apparaît que l'attestation d'une activité professionnelle correspond chez tous les artisans, bien qu'avec plus ou moins d'importance il est vrai, à une installation relevée plusieurs années de suite.

Les registres d'impôt permettent enfin d'aborder un dernier aspect de la stabilité des artisans : l'exercice de plusieurs métiers. Évoquée pour quelques artisans, cette pratique peut témoigner soit d'une solide entreprise dont le succès a multiplié les activités, soit, au contraire, d'une installation précaire devant recourir à la polyvalence pour survivre.

Si la très grande majorité des artisans n'affiche qu'un seul métier, une dizaine d'entre eux ont déclaré, entre 1292 et 1300, plus d'une occupation. Une première catégorie d'artisans à l'activité multiple est composée de ceux qui allient à un métier du livre une occupation étrangère au monde du livre, en particulier celle de tavernier. Voici, enregistré de 1292 à 1300, Robert de Craonne (ou de Craen) qui exerce la librairie de façon stable. Mais en 1299, en plus de son métier habituel, les assesseurs relèvent qu'il est aussi tavernier. Jean d'Orli en revanche n'a été enregistré qu'une fois, en 1297, accompagné des mentions des métiers d'enlumineur et de tavernier. Jean Gourpil, présent trois années consécutives, est enlumineur les deux premières, puis tavernier la troisième. Dans son cas les deux activités ne sont pas simultanées mais successives. Si l'on fait exception du cas de Jean d'Orli, les deux artisans du livre qui vendent du vin appartiennent au groupe des contribuables stables. Ils ont sans doute toujours pratiqué les deux métiers qui leur sont imputés, même si la mention d'une double activité n'a été mentionnée qu'à une reprise. L'association, dans les rôles de taille, du métier de tavernier avec une autre activité est un phénomène fréquent qui s'applique à un grand nombre de contribuables. On peut envisager dès lors qu'il n'ait été relevé qu'épisodiquement. De façon générale, la vente du vin semble avoir été souvent une occupation d'appoint complétant un métier principal, dans le cas qui nous intéresse l'un de ceux du livre. Parfois le métier principal est déjà un double métier. L'exemple est donné par Hébert de Reims, enregistré, entre 1292 et 1300, alternativement comme relieur et comme parcheminier, qui est dit aussi tavernier en 1299 et 1300.

Le commerce du vin n'est pas la seule activité secondaire des artisans du livre. Ainsi le libraire Jean de Saint-Léger est-il relevé sous la désignation de « libraire et regratier » en 1299 et 1300, avant d'être cité dans les documents universitaires en tant que libraire en 1316. Il existe aussi le cas de deux contribuables, oscillant entre plusieurs métiers, sans connaître de stabilité. Gilbert l'Anglais par exemple est avocat en 1299, puis avocat et enlumineur l'année suivante. L'enluminure n'est assurément pas l'activité prin-

cipale de ce contribuable. Pierre Giraut, quant à lui, offre l'exemple de la plus grande instabilité professionnelle puisque son métier est différent de l'une à l'autre des trois années au cours desquelles il est présent rue Erembourg-de-Brie. Il est d'abord dit écrivain (1297), puis bûchier (1298), avant d'exercer l'enluminure (1300); la faible somme à laquelle est taxé Pierre Giraut contribue à donner de sa situation une image de précarité. Ici, le cumul des activités souligne des difficultés professionnelles plutôt qu'une multiplication justifiée par une aisance particulière. Ce cas reste un cas isolé, les artisans du livre au métier assuré présentant le plus souvent une situation stable avec une activité dominante.

Un second groupe d'artisans aux activités multiples est formé de personnes exerçant plusieurs métiers du livre. Toutes les combinaisons, ou presque, existent. Robert à l'Ange, un parcheminier de la rue aux Écrivains depuis 1292, est qualifié de libraire en 1300. Ameline de Berron (ou Berton) est désignée comme enlumineuse (1298 et 1299) avant de devenir libraire à son tour (1300). Le même phénomène s'applique à Gilles de Soissons, relieur dans la Cité de 1292 à 1297, qui, dès 1298, est alternativement relieur et libraire. De ces trois exemples transparait l'impression que la librairie est un métier auquel aboutissent des artisans stables et munis d'expérience dans un domaine connexe. Par ailleurs, tous ces contribuables présentent un niveau de fortune qui les classe dans la catégorie fiscale des « gros ». Sans doute une situation financière assurée permettait-elle, tout autant que l'expérience, sinon plus, de passer d'une activité de production à une entreprise commerciale nécessitant des investissements. Ce n'est pas le cas des deux artisans exerçant les métiers de relieur et d'enlumineur. Tous deux localisés rue Erembourg-de-Brie, ils sont taxés à un montant minimal de 2 sous. Le premier, Enart de Saint-Martin, relieur en 1298 et 1300, est appelé en 1299 Enart l'Enlumineur, sans métier. Cette variation témoigne sans doute de l'exercice simultané des deux métiers, mais de la priorité donnée par le contribuable ou par l'assesseur alternativement à l'une ou l'autre des activités. La procédure s'applique peut-être aussi à Estienne le Roy, bien que les indices en soient moins nets. Dit relieur en 1297 et 1298, il s'affiche comme enlumineur en 1299. On ne peut s'empêcher de voir chez Enart comme chez Estienne le cumul de petits métiers observé plus haut. Leur situation est nettement différente de celle des artisans qui, après avoir pratiqué l'un des métiers du livre, diversifient leurs activités en ajoutant à celle de base le métier de libraire.

L'existence de doubles métiers chez les artisans du livre n'est généralement pas une preuve d'instabilité. La plupart du temps l'exercice de deux, voire de trois activités, est le fait de contribuables stables et plutôt fortunés. Les métiers associés sont soit le commerce du vin, soit une autre branche

du monde du livre. La seconde possibilité est illustrée par des artisans du livre qui ajoutent la librairie à leur activité précédente de relieur, d'enlumineur ou de parcheminier. Quelques exemples montrent pourtant que le cumul professionnel peut également correspondre à une situation précaire à laquelle des artisans tentent de répondre en multipliant leurs compétences. L'étude des doubles métiers indique enfin que les métiers du livre ne sont pas indépendants les uns par rapport aux autres : leurs membres peuvent les associer ou encore passer de l'un à l'autre. Les gens du livre, par leur localisation et leurs pratiques, confèrent au monde du livre une homogénéité indéniable qui confirme la nécessité d'un traitement global du groupe défini par tous les métiers. Il existe toutefois une hiérarchie à l'intérieur de ce groupe, les différents métiers n'occupant pas une place égale dans l'échelle fiscale des contribuables parisiens.

*Situation financière des artisans.* — La distinction fiscale entre « gros » et « menus », opérée dans les rôles de la taille par leurs auteurs pour désigner les plus pauvres et les plus riches des contribuables, permet de tracer à grands traits une première esquisse de la situation financière des artisans du livre. D'un point de vue général, un peu plus de la moitié (56 %) des artisans du livre ont une cote d'imposition égale ou supérieure à 5 s.p., ce qui les place dans la catégorie des « gros » contribuables. Le détail professionnel apporte toutefois d'importantes nuances à cette première constatation.

Pourcentages de « gros » par métier

	m	?	total
libraires	84 %	87 %	85 %
parcheminiers	58 %	26 %	44 %
relieurs	22 %	40 %	28 %
enlumineurs	52 %	29 %	43 %

L'ensemble des libraires (qu'ils aient ou non un métier désigné) forme le groupe professionnel le plus riche, avec 85 % de ses membres imposés pour plus de 5 s. p. Les parcheminiers occupent la seconde place, mais loin derrière, avec 44 % de « gros », suivis des enlumineurs (43 %). Chez les relieurs enfin, seul un quart environ (28 %) des membres sont des « gros ». La librairie s'avère donc l'activité la plus lucrative des métiers du livre. Tandis que le rôle d'une mention professionnelle ne semble pas jouer pour les libraires, en revanche cette précision apparaît importante chez les relieurs, les parcheminiers et les enlumineurs, pour lesquels les écarts sont plus marqués.

La comparaison entre la répartition topographique des artisans et leur division fiscale permet de se faire une idée des paroisses abritant les contribuables les plus riches (tableau V).

		libr.		parch.		rel.		enl.		total
		m	?	m	?	m	?	m	?	
RIVE GAUCHE :										
Saint-Séverin										
	gros :	3	1	12	1	1	—	9	3	30
	menus :	1	—	10	5	6	1	12	5	40
Saint-Benoît										
	gros :	7	5	—	—	—	—	—	—	12
	menus :	—	—	—	—	—	—	1	2	3
Sainte-Geneviève-du-Mont										
	gros :	1	1	—	—	—	—	—	—	2
	menus :	1	—	—	—	—	—	—	2	3
Saint-Côme										
	gros :	1	—	—	—	—	—	2	—	3
	menus :	—	—	—	—	—	—	—	—	0
Saint-André-des-Arts										
	gros :	1	1	—	—	—	—	—	—	2
	menus :	—	—	—	—	—	—	—	—	0
Total :										
	gros :	15	8	22	6	7	1	24	12	
	menus :	13	8	12	1	1	0	11	3	
	menus :	2	0	10	5	6	1	13	9	
CITÉ :										
Sainte-Geneviève-des-Ardents										
	gros :	12	4	1	—	—	—	2	—	19
	menus :	—	—	—	—	1	1	—	2	4
Saint-Christophe										
	gros :	2	2	—	—	1	2	—	1	8
	menus :	3	1	—	—	—	1	—	1	6

	libr.		parch.		rel.		enl.		total
	m	?	m	?	m	?	m	?	
Saint-Landry									
gros :	-	-	-	1	-	-	-	-	1
menus :	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Total :	17	7	1	1	2	4	2	4	
gros :	14	6	1	1	1	2	2	1	
menus :	3	1	0	0	1	2	0	3	
RIVE DROITE :									
Saint-Jean-en-Grève									
gros :	-	-	2	1	-	-	-	-	3
menus :	-	-	-	4	-	-	-	-	4
Saint-Nicolas-des-Champs									
gros :	-	-	-	2	-	-	-	-	2
menus :	-	-	-	2	-	-	-	-	2
Saint-Eustache									
gros :	-	-	-	-	-	-	1	1	2
menus :	-	1	-	1	-	-	-	-	2
Saint-Merri									
gros :	-	-	-	-	-	-	-	-	0
menus :	-	-	1	2	-	-	-	-	3
Total :	0	1	3	12	0	0	1	1	
gros :	0	0	2	3	0	0	1	1	
menus :	0	1	1	9	0	0	0	0	

TABLEAU V : Répartition géographique des deux catégories fiscales.

La topographie de la fortune donne une nouvelle dimension de la répartition des métiers. Une première remarque concerne les zones comportant des individus isolés. Dans la première, illustrée par les résultats obtenus pour la rive gauche, prennent place quelques libraires qui sont le plus souvent de « gros » contribuables. En revanche, la rive droite, où sont disséminés des parcheminiers, offre l'image d'un autre type de population, avec plus de la moitié de ces artisans identifiés comme « menus ». On peut con-

clure de ces deux modèles que l'isolement n'est pas une cause de pauvreté, puisque les libraires établis à l'écart des zones de concentration des métiers du livre sont plutôt des « gros », tandis que les parcheminiers, eux, sont plutôt des « menus ». Le métier davantage que l'emplacement constitue donc l'élément distinctif de la richesse des artisans isolés.

La seconde remarque touche les points de concentration qui, nous l'avons vu, sont également des points de spécialisation. Le métier joue ici encore un rôle déterminant. La rue Erembourg-de-Brie, qui abrite relieurs et enlumineurs, les plus modestes des artisans, affiche une fortune inférieure à celle des parcheminiers. Le phénomène se retrouve dans la Cité où la présence des libraires contribue à donner à la rue Neuve-Notre-Dame un taux élevé de gros contribuables. Mais à ce niveau une différence apparaît entre ceux de la paroisse Sainte-Geneviève-des-Ardents et ceux de Saint-Christophe. Dans la première, tous les libraires sont des « gros » tandis que dans la seconde la moitié des gens du livre sont des « menus ». La fraction de la rue Notre-Dame qui relève de la paroisse Saint-Christophe constitue, semble-t-il, la partie pauvre de l'artère.

Les résultats de l'enquête sur l'échelle des fortunes laissent donc voir des différences liées aux métiers, avec, à une extrémité, les relieurs, les plus pauvres, et à l'autre, les libraires, les plus riches. Ces derniers confèrent aux zones où ils se sont établis de forts taux de gros contribuables.

Une question cependant se pose : y a-t-il un lien entre la fortune des artisans et la durée de leur installation ? Une théorie répandue veut que la richesse soit synonyme de stabilité et la pauvreté de précarité : en va-t-il ainsi pour les artisans du livre ? Le tableau VI suivant tente de répondre à cette question.

	libr.	parch.	rel.	enl.
Nombre total des artisans	48	45	14	44
Gros :	41	20	4	19
stables :	17	13	1	11
instables :	24	7	3	8
Menus :	7	25	10	25
stables :	0	7	5	5
instables :	7	18	5	20

TABLEAU VI : Rapport entre la fortune et la stabilité.

La relation existant entre un degré de fortune et la stabilité d'une entreprise n'apparaît pas, dans le cas des métiers du livre, aussi tranchée qu'on

pourrait s'y attendre. Pris indépendamment, les métiers se distinguent ici encore. Les parcheminiers et les enlumineurs sont les artisans qui se rapprochent le plus de l'opinion courante. Les « menus », légèrement les plus nombreux dans les deux métiers, y connaissent une nette tendance à l'instabilité. À l'opposé, la plupart des « gros » présentent une installation à plus long terme. Cependant, chez les uns comme chez les autres, quelques « menus » sont stables et plusieurs « gros » n'ont été enregistrés qu'une ou deux fois. Avec les libraires, une partie seulement de l'axiome est vérifiée : tous les « menus » sont instables. En revanche, les « gros » libraires sont pour la plupart instables également. Les relieurs, majoritairement représentés par des « menus », se caractérisent par une instabilité marquée chez ceux de leurs membres qui sont des « gros ». Les situations des artisans sont donc multiples. La majorité des artisans connaît une instabilité relative, tandis que sa fortune varie en fonction du métier exercé. Mais dans tous les métiers il existe un noyau plus ou moins important d'individus stables qui appartiennent, sauf chez les relieurs, essentiellement, sinon totalement, à la catégorie des « gros »<sup>25</sup>. À leur côté prennent place les artisans les plus nombreux : leur présence est temporaire et leur fortune varie en fonction du métier exercé. Les registres fiscaux donnent de l'installation des artisans du livre l'image de points de concentration peuplés de quelques représentants stables et souvent fortunés, autour desquels gravitent la plupart des membres du métier, plus modestes.

Les régions de Paris où sont installés les artisans du livre ont également une influence sur leur intégration dans l'une ou l'autre des deux catégories fiscales. Prenons pour exemple les relieurs (voir le tableau V). Au nombre total de 14, ils se répartissent entre la rue Erembourg-de-Brie sur la rive gauche (8 contribuables) et le quartier de Notre-Dame dans la Cité (6 contribuables). Or, si un seul relieur de la rive gauche est un « gros », ils sont trois à relever de cette catégorie dans la Cité.

La localisation des gens du livre, juxtaposée à l'enquête sur le lien entre stabilité et catégorie fiscale, confirme l'importance de l'élément géographique pour la compréhension du fonctionnement des métiers du livre. Ainsi tous les « menus » situés dans des parties de la ville autres que la paroisse Saint-Séverin (ils sont 27, tous métiers confondus) sont également des artisans instables. Le plus grand nombre d'artisans stables et fortunés se trouve dans les paroisses Saint-Séverin (21 contribuables) et Sainte-Geneviève-des-Ardents (12 contribuables). Dans la paroisse Saint-Jean-en-Grève enfin, 2 des 3 « gros » parcheminiers présents le sont de façon permanente. Dans toutes les autres paroisses les artisans temporaires dominent malgré leur appartenance au groupe des « gros » contribuables.

25. Le noyau se compose suivant le cas de 17 libraires, 20 parcheminiers, 6 relieurs et 16 enlumineurs.

Les rôles de la taille, avec leur distinction entre « gros » et « menus », si utile pour esquisser une rapide image de la situation financière des artisans, permettent d'approfondir encore cette question et de préciser des degrés de fortune plus nuancés. Les cotes d'impôt des artisans du livre s'échelonnent, en effet, entre 12 deniers et plus de 8 livres, reflétant des situations individuelles fort différentes. Si la cote d'imposition n'indique pas la fortune d'un contribuable, elle en donne un reflet, une échelle de valeur, dans la mesure où les revenus les plus importants correspondent aux cotes les plus élevées. Mais il demeure impossible d'établir une relation mathématique entre des cotes et des revenus, étant donné que nous ne savons rien des tractations engagées par les contribuables pour réduire leur participation fiscale, ni des rabais accordés par les autorités à certains d'entre eux. Il faut noter, enfin, que l'uniformité du seuil d'imposition pour les années 1296 à 1300 permet de se fier en grande partie aux résultats de l'enquête sur la situation financière des artisans du livre. Ces années, puisqu'elles correspondent à un même impôt, n'ont pas connu, semble-t-il, de modification substantielle du seuil d'imposition.

L'étude des cotes d'imposition offre la possibilité de comparer plus justement les différents métiers et de déterminer avec davantage de précision les zones hébergeant les artisans les plus riches. Pour ce faire, j'ai choisi d'établir les moyennes d'impôt des contribuables classés par leur catégorie fiscale (« gros » ou « menus »), par leur profession (sans distinguer les artisans au métier assuré des autres) et par la nature de leur établissement (stable ou instable). Les moyennes des groupes ont été calculées à l'aide des moyennes individuelles des contribuables et elles s'expriment en sous (s.) et deniers (d.) parisis. Toutefois, les sommes moyennes obtenues, qui ne tiennent pas compte des écarts parfois importants dans la répartition des cotes individuelles, ne sont pas les valeurs les plus justes pour comparer les différents groupes. La médiane des moyennes individuelles, somme centrale autour de laquelle s'ordonnent ces moyennes, a donc été relevée également. Les résultats sont présentés sur le tableau VII.

Tout en comprenant le taux le plus élevé de gros contribuables, les libraires contribuent aussi le plus à l'impôt, signe qu'ils sont bien les plus riches des professionnels du livre. Parmi eux, ceux qui constituent un noyau stable sont les plus imposés, avec une moyenne pour les six années de 38 s. 6 d. À cette moyenne il faut cependant adjoindre la médiane qui, bien que la plus élevée de tous les groupes, n'est que de 15 s. 6 d., ramenant à des proportions plus modestes l'imposition de l'ensemble des libraires. L'écart entre la moyenne générale des libraires et leur médiane indique l'existence de quelques cotes importantes voisinant avec des cotes plus restreintes, et ce aussi bien chez les libraires stables que chez les

	libraires		parcheminiers		relieurs		enlumineurs	
	sta.	inst.	sta.	inst.	sta.	inst.	sta.	inst.
Nb total	17	31	20	25	6	8	16	28
Moy.	38 s. 6 d.	28 s. 2 d.	12 s. 7 d.	6 s. 1 d.	4 s. 4 d.	5 s. 1 d.	7 s. 4 d.	4 s. 2 d.
Méd.	15 s. 6 d.	10 s.	7 s. 9 d.	2 s.	2 s. 3 d.	3 s. 6 d.	8 s. 4 d.	2 s.
Nb de gros	17	24	13	7	1	3	11	8
Moy.	38 s. 6 d.	35 s. 9 d.	17 s. 10 d.	16 s. 1 d.	14 s. 8 d.	9 s. 6 d.	9 s. 7 d.	9 s. 4 d.
Méd.	15 s. 6 d.	18 s.	10 s. 2 d.	6 s. 9 d.	-	10 s.	9 s.	8 s.
Nb de menus	-	7	7	18	5	5	5	20
Moy.	-	2 s. 3 d.	2 s. 10 d.	2 s. 2 d.	2 s. 3 d.	2 s. 5 d.	2 s. 4 d.	2 s. 2 d.
Méd.	-	2 s.	3 s. 5 d.	2 s.	2 s. 3 d.	2 s.	2 s.	2 s.

TABLEAU VII : Répartition professionnelle du montant de l'impôt parmi les gens du livre.

autres. De fait, quelques libraires très riches, quelle que soit la durée de leur présence, entraînent la moyenne du groupe vers une valeur exagérée. L'ensemble des libraires forme un groupe moins homogène que les autres du point de vue fiscal. Enfin, ce tableau révèle que les « gros » libraires ont un niveau de fortune largement supérieur à celui des autres groupes professionnels. La comparaison avec le groupe des parcheminiers, le plus fortuné après celui des libraires, est à cet égard significative : dans la catégorie des « gros » stables, les premiers sont imposés en moyenne de 17 s. 10 d. contre 38 s. 6 d. pour les seconds (médiane : 10 s. 2 d. contre 15 s. 6 d.). Le métier de libraire domine incontestablement les autres activités dans l'échelle des fortunes.

Les parcheminiers, comme les libraires bien que dans une moindre mesure, présentent des écarts d'imposition individuelle que reflètent la moyenne et la médiane générales. Le noyau formé des parcheminiers riches et stables connaît également ce phénomène de cotes extrêmes éloignées, signe de quelques contribuables fortunés qui contribuent à creuser l'écart entre la somme médiane et la somme moyenne. L'instabilité joue chez les parcheminiers un rôle de limitation des fortunes comme l'indiquent les différences importantes de valeurs entre les contribuables stables et les autres. Chez les « menus » cependant, qui forment la majorité des parcheminiers, la distinction est moins visible, même si elle existe. Ce constat vaut pour tous les « menus », quelle que soit leur activité, puisqu'il s'agit d'une catégorie fiscale bien précise, strictement délimitée par une étroite marge d'imposition (inférieure à 5 s.).

Le groupe des enlumineurs connaît une configuration fiscale beaucoup plus homogène que les deux groupes précédents. Il n'y a parmi eux que peu de grosses fortunes, phénomène dont témoignent les sommes médianes et moyennes des gros contribuables, proches les unes des autres. La nature de l'installation des enlumineurs semble jouer un rôle important dans les niveaux de fortune puisque les contribuables instables qui composent majoritairement ce groupe professionnel ont une moyenne (mais surtout une médiane) d'imposition bien inférieure à celle des artisans stables (4 s. 2 d. contre 7 s. 4 d.). Les enlumineurs se rapprochent en cela des parcheminiers.

Les relieurs, les moins nombreux des gens du livre, sont aussi les moins riches. Il faut toutefois se méfier des chiffres qui sont avancés, étant donné l'effectif réduit de ces artisans. Le seul relieur stable qui soit aussi un « gros » ne permet pas d'émettre des comparaisons concluantes. Un phénomène particulier transparaît pourtant chez les relieurs. En effet, leurs membres instables présentent une fortune supérieure à celle des relieurs durablement attestés. Alors que dans les autres groupes les sommes

moyennes et médianes d'imposition sont considérablement plus élevées chez les artisans stables que chez les contribuables temporaires, la situation est inversée pour les relieurs.

Une attention particulière à la localisation des artisans souligne des contrastes financiers qui dépendent de leur implantation dans les différentes zones de la ville. La paroisse Saint-Séverin héberge la plupart des « gros » enlumineurs et des « gros » parcheminiers (voir le tableau V). Les moyennes d'imposition respectives de ces deux groupes s'élèvent à 9 s. 7 d. (valeur médiane 8 s. 5 d.) et 19 s. 8 d. (valeur médiane 10 s. 2 d.). Les enlumineurs et les parcheminiers de Saint-Séverin illustrent les caractéristiques générales qui leur ont été reconnues plus haut, à savoir la plus grande homogénéité financière des premiers et la fortune supérieure des seconds. Les 7 « gros » enlumineurs dispersés ailleurs dans la ville présentent des cotes moyennes légèrement plus importantes que leurs confrères de Saint-Séverin. Mais leur nombre maximal est trop faible pour pouvoir être comparé adéquatement. La même remarque vaut pour les 7 « gros » parcheminiers disséminés dans Paris. Notons toutefois que celui de la rue Neuve-Notre-Dame, présent sans interruption depuis 1292, contribue pour un montant moyen de 30 s., somme que n'atteignent que deux parcheminiers de la rive gauche. La paroisse Sainte-Geneviève-des-Ardents abrite donc l'une des rares grosses fortunes des parcheminiers. L'autre artisan de la Cité n'affiche en revanche qu'une moyenne bien inférieure à celle du groupe. Le petit groupe de parcheminiers de la rive droite connaît lui aussi une moyenne en accord ou inférieure à celle des « gros » enlumineurs de la rive gauche.

Tout ce que l'on peut affirmer en ce qui concerne les « gros » relieurs est leur emplacement privilégié dans la Cité. Leur moyenne d'imposition n'est en effet pas fiable, compte tenu de leur petit nombre (3 contribuables) et de leur présence temporaire.

Le rôle déterminant d'une localisation dans la Cité, et en particulier rue Neuve-Notre-Dame, apparaît dans toute sa dimension avec les cotes des « gros » libraires. Tandis que les 12 individus qui sont situés dans la paroisse Saint-Benoît, rive gauche, ont une moyenne d'imposition de 22 s. 2 d. (médiane : 12 s.), les libraires de la paroisse Sainte-Geneviève-des-Ardents, dans la Cité, atteignent un montant de 65 s. en moyenne (soit une médiane de 33 s. 4 d.). Si dans les deux cas les écarts de fortune sont importants, il reste que les libraires les plus riches exercent dans la Cité. On acquiert la même conviction si l'on compare les 4 « gros » libraires de la paroisse Saint-Séverin avec les 4 de la paroisse Saint-Christophe. Dans la première, la moyenne des cotes se monte à 12 s. 8 d. (médiane : 5 s.), dans la seconde à 14 s. 9 d. (cette fois la médiane s'en rapproche avec

15 s. 2 d.). Le groupe installé dans la paroisse Saint-Christophe, quoique muni d'une moyenne et d'une médiane inférieures au groupe de Sainte-Geneviève, paraît plus homogène et plus riche que celui de Saint-Séverin.

Les rues qui abritent une concentration de gens du livre sont donc aussi, ce qui n'a rien de surprenant, celles qui hébergent les plus riches d'entre eux. Mais la Cité, en plus des libraires qu'elle accueille, voit s'installer sur son territoire quelques autres artisans qui constituent une sorte d'élite financière du métier qu'ils pratiquent.

*Étude comparative avec d'autres métiers.* — La perception de la situation financière des artisans du livre ne prend toute sa valeur qu'avec la confrontation de celle vécue par d'autres groupes professionnels. C'est en replaçant ces contribuables particuliers parmi les autres Parisiens imposés que l'on peut saisir la place qu'ils occupaient au sein des gens de métiers.

Un début d'approche comparative est possible à partir des données fournies par quelques historiens sur la base des rôles édités. Raymond Cazelles<sup>26</sup>, par exemple, a placé à 10 l. p. (soit 200 s. p.) la limite d'imposition qui sépare les Parisiens les plus riches des autres contribuables. D'emblée les gens du livre se trouvent donc écartés de la catégorie des grandes fortunes parisiennes : le maximum d'imposition atteint par l'un d'eux ne dépasse pas, en effet, les 8 l. p. (160 s. p.) et constitue une exception. Les artisans du livre n'appartenaient donc pas au groupe des grands marchands et des grands bourgeois de la capitale. Ils relevaient plutôt des gens de métier, les plus nombreux.

D'après les recherches effectuées par Étienne Martin Saint-Léon<sup>27</sup> sur l'unique registre de 1292, la très grande majorité des artisans et des petits commerçants imposés l'étaient entre un et vingt sous, soit un impôt de moins d'une livre. Les contribuables taxés de une à cinq livres représentaient des marchands aisés. Il existait donc une différenciation fiscale selon le type d'activité exercée, la production ou le commerce, les artisans occupant généralement le bas de l'échelle, au-dessous d'une vaste gamme de commerçants plus ou moins riches. Si l'on tient compte de cette division, les gens du livre se classent essentiellement parmi les artisans et les commerçants, petits et moyens. Seuls les libraires partagent plutôt le sort des marchands que celui des artisans. Encore ne faut-il pas classer tous les libraires dans une même catégorie, compte tenu d'un écart fiscal qui peut être important et d'une médiane des cotes qui reste inférieure à une livre.

26. Raymond Cazelles, *Nouvelle histoire de Paris : de la fin du règne de Philippe Auguste à la mort de Charles V (1223-1380)*, Paris, 1972, p. 112-116.

27. Étienne Martin Saint-Léon, *Histoire des corporations de métiers depuis leurs origines jusqu'à leur suppression en 1791*, Paris, 1922 (réimpr. New York, 1975), p. 159 et s.

Quoi qu'il en soit, ce sont principalement des libraires qui avaient quelque chance d'appartenir au groupe des marchands aisés caractérisé par É. Martin Saint-Léon. Ici s'arrêtent les comparaisons possibles entre la situation fiscale des gens du livre et celles étudiées par les historiens.

Pour l'instant, alors que trois des six rôles demeurent inédits (1298, 1299 et 1300), une confrontation plus poussée est encore difficile. Cependant, grâce au travail mené par Caroline Bourlet à l'Institut de recherche et d'histoire des textes, il m'a été possible de réaliser l'ébauche d'une comparaison<sup>28</sup>. Les gens de métier retenus à fin d'étude sont les écrivains, en raison du lien évident qu'ils entretenaient avec le monde du livre, les mégissiers, ouvriers qui produisaient des cuirs souples non tannés et que l'on peut comparer aux parcheminiers, les peintres dont l'art se rapproche de celui des enlumineurs, et enfin les merciers, dont le commerce de produits finis n'est pas sans rapport avec l'activité des libraires.

Le nombre des contribuables<sup>29</sup>, ainsi que les sommes moyennes et médianes de leur imposition ont été calculés année par année. Cette répartition annuelle permet d'évaluer la place occupée par ces différents métiers dans l'échelle fiscale, tout autant que de percevoir leur effectif.

Le groupe le plus important par le nombre de contribuables est celui des merciers, dont l'effectif va croissant avec les années<sup>30</sup>. Viennent ensuite les mégissiers, suivis des peintres et en dernier lieu des écrivains. Le nombre des peintres est comparable à celui des libraires, des parcheminiers ou des enlumineurs, tandis que celui des écrivains s'approche davantage du nombre des relieurs.

Sur l'échelle des fortunes, les merciers se placent très loin devant les autres professions, avec une cotisation moyenne annuelle oscillant autour de 50 sous, soit 2 livres 1/2. Ils s'avèrent aussi plus riches que les libraires. Même si ces derniers présentent une moyenne comparable à celle des merciers pour 1297 et 1298, la médiane des merciers reste, quant à elle, bien supérieure à celle des libraires. En revanche, ces deux métiers ont en com-

28. Ces calculs inédits m'ont été transmis par C. Bourlet; ils constituent une sélection en même temps que les premiers pas d'une exploitation plus large de l'ensemble des registres de la taille.

29. Les chiffres qui suivent concernent uniquement des individus au métier attesté. En l'absence d'un travail d'identification susceptible de retrouver tous les contribuables qui exerçaient effectivement l'un de ces métiers, puis d'écarter tous ceux qui ont pour surnom un patronyme de métier parfois trompeur, seuls ont été retenus les contribuables pour lesquels une mention professionnelle ne laisse pas de doute sur leur activité réelle.

30. Ce n'est pas seulement le fait d'une indication plus fréquente du métier des contribuables. Bien que les mentions professionnelles se soient multipliées au cours des années, le nombre des merciers parisiens s'est effectivement accru entre 1292 et 1300.

	Merciers	Mégissiers	Écrivains	Peintres
1292				
Nb contr.	29	21	7	15
Moy.	45 s. 10 d.	13 s. 4 d.	1 s. 6 d.	10 s. 8 d.
Méd.	20 s.	7 s.	2 s.	3 s.
1296				
Nb contr.	56	5	1	16
Moy.	60 s. 1 d.	16 s. 5 d.	—	13 s. 11 d.
Méd.	36 s.	12 s.	—	12 s.
1297				
Nb contr.	55	30	4	8
Moy.	34 s. 6 d.	9 s. 5 d.	6 s.	15 s. 6 d.
Méd.	20 s.	8 s.	2 s.	10 s.
1298				
Nb contr.	106	32	11	19
Moy.	38 s. 6 d.	10 s. 2 d.	2 s. 5 d.	11 s. 1 d.
Méd.	24 s.	9 s.	2 s.	8 s.
1299				
Nb contr.	138	34	14	27
Moy.	46 s. 10 d.	11 s. 2 d.	3 s. 8 d.	10 s. 4 d.
Méd.	28 s.	8 s.	3 s.	7 s.
1300				
Nb contr.	116	34	9	23
Moy.	54 s. 4 d.	11 s. 2 d.	5 s. 10 d.	8 s. 10 d.
Méd.	28 s.	8 s.	6 s.	6 s.

TABLEAU VIII : Montant annuel de l'impôt chez d'autres groupes professionnels.

mun un écart important entre la médiane et la moyenne, indication d'une forte disparité de situations financières à l'intérieur d'un même groupe.

Mégissiers et parcheminiers affichent une fortune similaire si l'on observe leurs moyennes et leurs médianes. Le faible écart des premières par rapport aux secondes indique dans les deux cas un groupe assez homogène, bien que les mégissiers soient plus nombreux. Les parcheminiers se rapprochent également des peintres, tant par l'effectif que par le niveau d'imposition.

Un peu plus nombreux que les enlumineurs, les peintres présentent un niveau de fortune légèrement plus élevé que ceux-ci, quoique de même

ordre. La cote, moyenne ou médiane, des enlumineurs ne franchit pas en effet la limite des 10 s. p., tandis que celle des peintres se situe le plus souvent juste au-dessus.

Les écrivains constituent le groupe le plus petit et le moins riche des quatre exemples choisis. Comparés aux métiers du livre, ils s'assimilent aux relieurs plus qu'à tout autre, aussi bien par leur nombre que par leur pauvreté relative. Comme ces derniers, leur imposition moyenne dépasse rarement les 5 s. p., faisant d'eux des « menus », ces contribuables que le Moyen Age classait parmi les plus humbles.

Il convient de s'arrêter un instant sur ces écrivains qui ont été délibérément écartés de l'enquête sur les artisans du livre. Leur étude se complique par l'incapacité où l'on est de préciser leur activité exacte. Ces écrivains étaient-ils des copistes professionnels, participant ainsi à la production de livres? Appartenaient-ils à une administration, publique ou privée? Ou servaient-ils plutôt de scribes-délégués<sup>31</sup>, de médiateurs entre une population analphabète et les besoins d'une société recourant de plus en plus à l'écrit? Étaient-ils les ancêtres de l'écrivain public<sup>32</sup>, figure typique de la capitale au XVII<sup>e</sup> siècle? Un fait assuré est qu'ils ne constituent pas l'ensemble des copistes, sans doute beaucoup plus nombreux dans une ville universitaire telle que Paris. Seules de plus amples recherches permettront de déterminer leur fonction exacte. Pour l'heure, il faut se contenter de poser ces questions et de n'y fournir qu'un mince élément de réponse, illustré par la localisation des contribuables identifiés par le métier d'écrivain.

Bien que leur effectif soit restreint, on ne voit pas les écrivains se concentrer en une partie de la ville. Ils sont au contraire présents dans les trois régions parisiennes, avec toutefois une petite prédominance pour la rive gauche. En 1296, l'unique écrivain portant une mention de métier réside dans la paroisse Saint-Séverin. En 1297, les 4 contribuables inscrits sont pour moitié rive droite (paroisses Saint-Eustache et Saint-Jean) et pour moitié rive gauche (Saint-Séverin et Saint-Nicolas-du-Chardonnet). La Cité connaît à son tour un écrivain en 1298, tandis que la rive droite en accueille 2 (l'un dans Saint-Sauveur, l'autre dans Saint-Nicolas-des-Champs) et la rive gauche 8 (dont 2 dans Saint-Séverin, Saint-Côme et Saint-Benoît). L'année

31. Il s'agit ici de l'expression utilisée par Armando Petrucci pour désigner, dans le cadre de recherches axées sur l'Italie de la Renaissance, « des gens qui écrivaient à la place des autres ». Cf. *Pouvoir de l'écriture, pouvoir sur l'écriture dans la Renaissance italienne*, dans *Annales E. S. C.*, t. 43, 1988, p. 823-847.

32. Christine Métayer, *Écrivains publics et milieu populaire à Paris sous l'Ancien Régime : le cas des écrivains des charniers du cimetière des Saints-Innocents*, th. Université Laval, Québec, 1991.

1299 bénéficie d'une répartition semblable avec 4 contribuables rive droite, 1 dans la Cité et les autres dispersés dans chaque paroisse de la rive gauche. En 1300, il ne reste plus que 2 écrivains assurés rive droite et 7 rive gauche, surtout dans Saint-Séverin. À cette dispersion il faut aussi ajouter l'instabilité manifestée par les écrivains qui figurent successivement dans certaines paroisses avant d'en changer. Le métier d'écrivain, tel qu'il apparaît dans les rôles de la taille, semble une activité peu rentable, exercée par des individus mobiles, présents aussi bien rive droite que rive gauche. Leur disparition totale dans le registre fiscal de 1313, à l'instar des professionnels du livre exemptés de taille en 1307, pourrait laisser entendre qu'ils avaient des liens avec le monde du livre. Mais il est également possible que l'élévation du seuil d'imposition cette année-là ait contribué à les soustraire à l'impôt, aux côtés des Parisiens les plus pauvres, dont ils faisaient assurément partie.

Les exemples apportés pour mieux comprendre la situation financière des métiers du livre confirment la différence observée entre les activités commerciales et les activités artisanales. Les merciers et les libraires, qui relèvent de la première catégorie, dominent l'échelle fiscale, tandis que les parcheminiers, comme les mégissiers, les peintres et les enlumineurs, se situent à un niveau plus modeste. Relieurs et écrivains occupent le bas de l'échelle. Mais, de façon plus générale, les activités liées au livre se placent au même niveau que les métiers de l'artisanat ou du petit commerce présents dans la capitale. Les libraires, bien que les plus aisés des gens du livre, sont cependant moins riches que l'ensemble des merciers, quelques-uns seulement atteignant l'opulence de ces marchands. Si le manuscrit est un bien rare et parfois de prix, les artisans qui le vendent et le produisent n'offrent pas l'image de contribuables spécialement fortunés. Leur situation fiscale illustre une position sociale correspondant, au mieux, à celle des commerçants moyens, mais plus généralement à celle des petits artisans.

Malgré l'absence de statuts pour un certain nombre de groupes professionnels parisiens, il est possible d'aborder ces métiers grâce aux registres fiscaux du XIII<sup>e</sup> siècle. Bien que ces derniers ne puissent se substituer aux réglementations professionnelles, ils en sont avantageusement complémentaires. En effet, si les statuts révèlent l'organisation interne d'une association, ils ne permettent ni de localiser les artisans, ni d'évaluer leur niveau de fortune, autant d'éléments contenus dans les rôles de taille. Les registres fiscaux, quant à eux, bien que ne comportant pas d'informations précises sur la structure du groupe, en fournissent pourtant de précieux indices, qui doivent le plus souvent être corroborés par d'autres sources. En ce qui concerne les artisans du livre, ils permettent d'évaluer l'effectif des différents

métiers, mais aussi d'approcher leur organisation<sup>33</sup>. Ainsi est-il possible, grâce aux registres fiscaux, de percevoir des liens de parenté unissant les différents membres d'un même métier<sup>34</sup>, d'observer la présence des femmes dans certaines activités, ou encore d'envisager des structures de production particulières. Dans le cas du livre manuscrit, la disposition spécifique des artisans du livre et leur concentration laissent deviner des lieux de production spécialisés, voire la coopération des divers artisans, plutôt que l'existence d'ateliers rassemblant sous un même toit les responsables des multiples étapes de la fabrication d'un livre. À ce titre, les registres fiscaux de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle permettent d'alimenter plusieurs débats, dont le moins important n'est assurément pas la définition de l'atelier médiéval.

Kouky FIANU.

---

#### RÉSUMÉ

La richesse des rôles de taille du règne de Philippe le Bel a été maintes fois soulignée. Ces registres, partiellement édités, ont fait l'objet de multiples recherches sur la population parisienne de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. C'est à nouveau vers eux qu'il convient de se tourner si l'on souhaite approcher des groupes professionnels de cette période, en particulier ceux pour lesquels ne subsistent pas de règlement de métier. En effet, l'exploitation des registres fiscaux permet d'aborder la question des effectifs au sein d'un métier donné. En outre, et c'est sans doute là le principal apport d'une telle démarche, elle révèle des phénomènes tels que la localisation ou le niveau de fortune relatif des artisans et des commerçants œuvrant dans la capitale.

Les gens du livre qu'étaient les libraires, les enlumineurs, les parcheminiers et les relieurs font partie de ces métiers dépourvus de statuts précis à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Les rôles de la taille constituent donc une source privilégiée pour tenter de cerner la présence de ces professionnels dans une ville qui abritait au Moyen Âge l'une des plus importantes universités occidentales et par conséquent une clientèle nombreuse stimulant la production et le commerce du manuscrit.

Cette recherche s'attache particulièrement à évaluer le nombre de représentants de chacun des métiers du livre, leur répartition dans la capitale, leur stabilité et enfin leur situation fiscale, entre eux et par rapport à d'autres groupes professionnels comparables.

33. Ces aspects ont été développés dans K. Fianu, *op. cit.*

34. K. Fianu, *Familles et solidarités dans les métiers du livre parisiens au XIV<sup>e</sup> siècle*, dans *Médiévales*, n° 19, 1990, p. 83-90.